Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230719-DAU_AR20230704-AR

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
Réf. :

BRON Tradition & Innovation

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20230704

Objet : Autorisation de pose d'enseignes

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 581-18 à L. 581-20 du Code de l'Environnement,

VU Le Réglement Local de Publicité Intercommunal de la Métropole de Lyon approuvé le 26 juin 2023,

VU la demande d'autorisation de pose d'enseignes en date du 15 mai 2023 enregistrée sous le n° AP 06029 23E005 déposée par la société GMF Assurances représentée par Madame Florence TARIER, 86 rue Saint Lazare, 75320 PARIS CEDEX 9, visant au remplacement d'une enseigne bandeau et d'une enseigne drapeau « GMF Assurances » au 208 avenue Franklin Roosevelt, 69500 BRON,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de Bron au nom de la Commune de délivrer cette autorisation,

ARRÊTE

Article 1 : la pose d'enseignes est autorisée à la société GMF Assurances au 208 avenue Franklin Roosevelt 69500 BRON.

Article 2 : les objets constituant l'enseigne doivent être maintenus en bon état. En cas de modification, une nouvelle demande devra être présentée.

Article 3 : En application de l'article P2C4.6 du règlement intercommunal de la publicité de la Métropole de Lyon, ces enseignes devront être éteintes de 23h00 à 6h00.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230719-DAU_AR20230704-AR

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 19/07/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,